





Politique de sélection et d'admissibilité_des Athlètes des Jeux du Canada 2025

1. Introduction

1.1 La Politique de sélection et d'admissibilité pour les Jeux du Canada 2025 en voile établit les critères et les lignes directrices pour la sélection des athlètes chargés de représenter la province de Québec en voile aux Jeux du Canada 2025. Cette politique vise à assurer la transparence, l'équité et les normes de compétition les plus élevées.

2. Admissibilité

- 2.1 Les athlètes doivent être des citoyens canadiens et avoir leur résidence principale dans la province de Québec.
- 2.2 Les athlètes doivent respecter les critères d'âge fixés par le Conseil des Jeux du Canada (CJC) pour les Jeux du Canada 2025, selon lesquels les athlètes doivent avoir entre 15 et 20 ans au 31 décembre 2025, ce qui correspond à une date de naissance entre 2005 et 2010.
- 2.3 Les athlètes doivent être membres en règle de la Fédération de Voile du Québec et adhérer à son code de conduite.
- 2.4 Les athlètes doivent faire preuve d'un engagement envers l'entraînement, la compétition et l'esprit sportif.
- 2.5 Les athlètes doivent satisfaire à tout critère supplémentaire établi par la Fédération de Voile du Québec et le Conseil des Jeux du Canada.

2.6 Sont exclus des Jeux du Canada:

- Les membres de l'équipe nationale senior, définis comme : les athlètes ayant détenu une carte SR, SR1, SR2 ou C1 à un moment donné ; et/ou les athlètes faisant partie de (figurant sur la liste de) l'équipe nationale senior permanente (c'est-à-dire reconnus comme membres de l'équipe nationale senior indépendamment de leur participation à des événements) ;
- Les athlètes ayant déjà participé aux événements suivants : Jeux olympiques, Jeux panaméricains, Coupes du monde seniors, Championnats du monde seniors.
- Aucun athlète ne peut être déclaré non admissible dans les 90 jours précédant l'ouverture des Jeux en raison de son statut d'équipe nationale, de son statut de carte ou de sa participation à un événement exclu (c'est-à-dire si un athlète se voit accorder pour la







première fois le statut d'équipe nationale ou de carte, ou s'il participe à un événement exclu le 11 mai 2025 ou après, il sera toujours considéré comme admissible pour participer aux Jeux du Canada 2025).

- Les athlètes détenant une carte C1 (telle que définie par le programme d'aide aux athlètes de Sport Canada) ou étant dans leur première année de statut d'équipe nationale senior peuvent être jugés admissibles au cas par cas. Les demandes doivent être soumises au chef de mission de l'équipe provinciale/territoriale respectif et approuvées par le Comité des sports et des Jeux du Conseil des Jeux du Canada.

Tous les athlètes doivent respecter les règlements d'admissibilité définis dans la Politique d'admissibilité du CJC.

2.6 Chaque bateau doit être couvert par une assurance responsabilité civile tierce valide d'un montant minimum d'un million de dollars canadiens par événement. Les bateaux doivent fournir une photocopie du certificat d'assurance à l'autorité organisatrice lors de l'inscription.

3. Délégation

- 3.1 La délégation de voile du Québec sera composée des athlètes et du personnel de soutien suivants :
- 3 athlètes masculins ;
- 3 athlètes féminins;
- 1 entraîneur;
- 1 chef d'équipe;
- 2 conducteurs.
- 3.2 Tous les athlètes inscrits doivent avoir l'intention de participer à au moins une épreuve.

4. Épreuves

- 4.1. Il y aura des compétitions dans les épreuves suivantes :
- Catégorie Hommes de moins de 21 ans (pas plus jeunes que 15 ans)

Simple - ILCA 6 : 1 concurrent par bateau (compétition individuelle)

Double - 29er : 2 concurrents par bateau (compétition par équipe)

- Catégorie Femmes de moins de 21 ans (pas plus jeunes que 15 ans)

Simple - ILCA 6: 1 concurrent par bateau (compétition individuelle)

Double - 29er : 2 concurrents par bateau (compétition par équipe)







5. Processus de sélection

5.1 La sélection pour l'équipe de voile des Jeux du Canada sera basée sur la somme des résultats obtenus lors des événements de sélection définis par la Fédération de Voile du Québec avec leur valeur pondérée correspondante.

5.2 Les événements de sélection pour les épreuves en simple féminin et masculin seront les suivants :

- Championnat canadien ILCA 2024, du 19 au 21 juillet en Nouvelle-Écosse ;
- Cork International 2024, du 5 au 9 août à Kingston, ON;
- Régate Ian Bruce 2024, du 30 août au 1er septembre à Beaconsfield, QC;
- Midwinter East Regatta 2025, dates et lieu à déterminer.

5.3 La valeur pondérée pour les épreuves en simple sera la suivante :

- Championnat canadien ILCA 2024: 15 %

- Cork International 2024: 40 %

- Régate Ian Bruce 2024: 30 %

- Midwinter East 2025: 15%

5.4 Les événements de sélection pour les épreuves en double féminin et masculin seront les suivants :

- Cork International 2024, du 5 au 9 août à Kingston, ON.
- Championnat canadien 29er 2024, du 15 au 18 août 2024 à Kingston, ON.
- Midwinter East 29er 2025, date et lieu à déterminer.

5.5 La valeur pondérée pour les épreuves en double sera la suivante :

- Cork International 2024: 40 %
- Championnat canadien 29er 2024: 40 %
- Midwinter East 29er 2025 : 20 %

5.6 Les athlètes doivent participer aux événements de sélection désignés pour être considérés pour l'équipe des Jeux du Canada. Le processus de sélection sera transparent et sera communiqué à tous les athlètes admissibles à l'avance.

5.7 Le comité de sélection, nommé par la Fédération de Voile du Québec, évaluera les athlètes en fonction de leur performance lors des événements de sélection désignée.

6. Processus d'appel

6.1 Les athlètes qui estiment avoir été traités de manière injuste ou exclus de la sélection peuvent soumettre un appel à la Fédération de Voile du Québec.







- 6.2 Les appels doivent être soumis par écrit dans les 15 jours suivant l'annonce des décisions de sélection.
- 6.3 Le processus d'appel sera équitable, transparent et mené conformément aux procédures établies par la Fédération de Voile du Québec.

7. Code de conduite

- 7.1 Les athlètes sélectionnés doivent adhérer à un code de conduite établi par la Fédération de Voile du Québec et le Conseil des Jeux du Canada.
- 7.2 Les athlètes doivent représenter leur province avec intégrité, esprit sportif et respect envers leurs concurrents, les officiels et les bénévoles.

8. Conclusion

La Politique de sélection et d'admissibilité pour les Jeux du Canada 2025 en voile vise à promouvoir les valeurs d'excellence, d'équité et d'inclusivité dans le sport de la voile. En adhérant à cette politique, nous visons à sélectionner les athlètes les plus talentueux et méritants pour représenter leur province ou territoire aux Jeux du Canada 2025.